**24ème ASSEMBLEE GENERALE**

**Samedi 26 novembre 2022 de 16h30 à 18h00**

HEP Lausanne, Avenue de Cour 33, 1007 Lausanne, Auditoire C33-229

**PROCES VERBAL**

**Membres présents**

P.Binz Bussard, D.Cornaz, J-N.Despland, C.Du Pasquier, B.Eggermann, J.A.Flammer, F.Hertrampf Veillon, M.Huguenot-Lüchinger, M.Kaufmann, B.Krauss, S.Mandriota Carpenter, C.Martinet, R.Meyledou-Freire, B.Mezzo, N.Meylan, S.Michel, V.Progin, I.Radonic, A.Rappaz Fasmeyer, C.Rodrigues-Dagaeff, N.Ryser Cretton, G.Santschi, F.Sayegh Maherzi, R.Simon, I.Smadja, V.Sottas, G.Winterhalter, S.Scherrer, C.Uwimana

(soit 29 mbs)

**Membres excusés**

G.Ambresin, M-L.Annaheim, D.Cetlin, N.de Coulon, Nina de Spengler, A.Favret, F.R.Gusberti, P.A.Lang, M.Lang, L.Michel, C.Schaffner, A-L.Serra, M.Tadic, H.Vouga, J-P.Waber

(soit 15 mbs)

Muriel Kaufmann, co-présidente, ouvre la 24ème assemblée, remercie au nom du Comité les membres présents et informe de la présence de Mme Christiane Berger reprenant la fonction de secrétaire de l’EFPP et qui effectuera le procès-verbal de l’assemblée générale de ce jour.

**1. Approbation de l’ordre du jour, points à placer sous divers**

L’ordre du jour est accepté.

Points à placer sous divers :

B.Krauss souligne l’inconvénient du chevauchement des dates des journées scientifiques des différentes Associations psychanalytiques.

D’autre part il signale ne pas avoir reçu la Newsletter annonçant la journée et l’AG.

**2. Approbation du procès-verbal de l’Assemblée générale du 09.12.2021**

Le PV est adopté à l’unanimité, sans modification.

**3. Démissions**

Mme Annie Marmier, Villars-sur-Glâne

M. Nicolas Jacot-Des-Combes, Thonex

**4. Admissions des nouveaux membres**

Véronique Sottas, section enfants/adolescents

Ivana Radonic, membre certifié, section adultes

Jessica Droz, membre certifié, section adulte.

Maude Waelchli, section adultes

Christine Uwimana, section adultes

Stéphane Scherer, section adultes

Sylvie Eichenberger, section adultes

**5. Rapports :**

Vous pouvez trouver l’ensemble des rapports sur le site : fr-efpp.ch

1. **Rapport des co-présidentes : Mme Muriel Kaufmann, Mme Catherine Rodrigues-Dagaeff :**
2. **Rapport des commissions :**

**Commission formation :** (cf rapport)présenté par N.Meylan

**Commission Qualité :** (cf rapport) présenté par C- Rodrigues

**Commission site internet** : présentation du site sous point 11

1. **Trésorier et vérificateurs des comptes. Budget 2023 :**

D. Cornaz annonce que les finances sont saines malgré la dépense pour le site internet et que les mouvements admission/démission sont stables. Il pose la question d’éventuellement baisser le coût des cotisations, ce que l’AG ne souhaite pas.

Le vérificateur des comptes représenté par C.Martinet remercie le Dr Cornaz pour son excellent travail et confirme la bonne tenue des comptes.

**6. Discussion et approbation des rapports, des comptes et du budget**

Rapports, comptes et budget approuvés à l’unanimité.

**7. Résultats/analyse du questionnaire sur la réalité de la pratique de la psychothérapie psychanalytique au sein de l’EFPP :**Présentation sur écran par M. Nicolas Meylan

Discussion/question :

En lien avec une question soulevée dans le questionnaire, discussion sur les critères concernant la formation continue. Ces éléments (ex. nombre d’heure) restent à définir.

Interrogé sur de possibles changement/équivalence des réponses par rapport au questionnaire de 2006, Nicolas Meylan répond que les questions n’étaient pas les mêmes.

Il est aussi proposé par un membre que ce questionnaire soit envoyé ponctuellement afin d’en évaluer les différences et évolutions.

**8. Proposition de 2 changements dans le règlement qui ont fait l’objet d’un vote indicatif favorable lors de la dernière AG :**

**Sous Règlement de formation en psychothérapie psychanalytique pour l’obtention des titres de membre certifié, membre, membre en formation de la section adultes et sous Règlement de formation en psychothérapie psychanalytique pour l’obtention des titres de membre certifié, membre et membre en formation de la section enfants et adolescents :   
Pour membre certifié point e) Expérience personnelle : Minimum requis : psychanalyse ou psychothérapie d’au moins 450 séances, ~~sur le divan~~, habituellement de 45 min. par séance, au moins deux fois par semaine. Elle se déroulera auprès d’un/d’une psychanalyste affilié/e à un institut ou une société psychanalytique appartenant à l’Association psychanalytique internationale (API), ou pouvant attester d’un parcours jugé équivalent par le Comité de l’EFPP Suisse romande, ou auprès d’un membre certifié de l’EFPP. L’EFPP tient un registre des psychanalystes et membres certifiés agréés par elle.**

**Pour membre point d) : Expérience personnelle. Avoir commencé une psychanalyse ou une psychothérapie personnelle conformément aux critères e) des membres certifiés (recommandé) ou avoir commencé une psychothérapie psychanalytique à une fois par semaine.**

**Membres en formation : idem.**

Résultat de la votation sur la modification de la fréquence « 2 à la place de 3 séances par semaine » :

une abstention et le reste de l’assemblé y est favorable.

Résultat de la votation sur la modification « ou auprès d’un membre certifié » :

une abstention, le reste de l’assemblée y est favorable.

**9. Adaptation du règlement à la suite du changement statuaire voté à l’AG du 09.12.21, concernant le parrainage des membres en formation : point f) suppression : ~~Parrainage : Le/la candidat/e doit se faire parrainer par deux membres psychothérapeutes de l’Association~~**

Une discussion interactive est engagée sur ce point.

Pour les membres en formation : il serait utile de proposer une liste du choix de superviseurs, couplée avec l’annuaire des membres de l’EFPP.

La question d’établir une liste des superviseurs plutôt que des « parrains » est soulevée et il faudrait rediscuter de l’annexe au règlement, en lien avec ces changements.   
La question est posée de comment se rendre plus visibles pour les potentiels membres en formation ; M.Kaufmann répond que le Prof Ansermet et J-F Simoneau ont parlé des différentes associations, dont l’EFPP, dans le cadre du MAS, ce qui est déjà un premier pas.

**10. Nicolas Meylan ouvre une discussion sur les répercussions présentes et futures de la reconnaissance Lamal des psychothérapies pratiquées par les psychologues. Opportunité pour l’EFPP de réfléchir à son rôle dans ces questions. Proposition de créer un groupe de travail.**

L’AG propose d’attendre.

**11. Présentation par Nicolas Meylan d’une maquette du futur site internet qui va continuer à être élaboré.**

La nouvelle adresse du site sera : **fr-efpp.ch**

Présentation à l’écran du futur site par N. Meylan.

Discussion : Dans la page des publications, C. Rodrigues questionne sur la possibilité d’y inclure également des publications des conférenciers/intervenants ?

Richard Simon, qui s’occupe de la plateforme du site répond que malheureusement ce n’est pas possible, ce serait ingérable de répondre aux désidératas de tout le monde. On en reste aux publications des membres. N. Meylan propose d’y inclure les articles des membres, ce qui aurait aussi du sens.

C. Rodrigues annonce que les membres seront informés par mail au sujet du nouveau site.

Quelques membres proposent que la page d’accueil de l’annuaire des membres soit modifiée : l’onglet « accès à mon compte » ne devrait pas apparaître en premier, pour permettre aux personnes, qui consultent cette page pour trouver les coordonnées d’un psychothérapeute, de ne pas être arrêté par cette question.

**12. Election statuaire du Comité**

C. Rodrigues mentionne que le comité n’est toujours composé que de 4 membres, situation extraordinaire et qui devait être transitoire ; et demande si dans l’assemblée de nouveaux membres seraient intéressés : aucune personne présente ne s’annonce.

Elle relève que M. Kaufmann arrivera au terme de son mandat à fin 2023 (7 ans). Faudrait-il modifier les statuts et prolonger la durée au sein du Comité ? C’est un enjeu vital pour l’association.

M. Jean-Nicolas Despland est questionné quant à sa possible adhésion au Comité : la question est en gestation pour lui, il répondra ultérieurement.

Il est proposé d’adresser un mail à tous les membres en vue de recruter de nouveaux membres pour le Comité. Réponse de M. Kaufmann : cette démarche a déjà été effectuée, sans résultat.

B.Krauss propose de réadresser un mail spécifique, à tous les membres, dans le but de recruter de nouveaux membres pour le Comité.

Un remerciement chaleureux est adressé aux membres du Comité pour l’excellent travail dynamique et en profondeur effectué.

**13. Divers :**

Deux points (1) ont été abordés au cours de l’AG

Point supplémentaire : Sylvie Eichenberger, admise dans la section adulte, pose la question des conditions pour une double affiliation :

On doit faire une proposition pour la prochaine AG

.

**La séance est levée à 18h05**

Lausanne, le 2 février 2023…………..

Pour le Comité

 

Muriel Kaufman Catherine Rodrigues-Dagaeff  
 Co-présidente Co-présidente